

OBJET CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE DU SIDELEC

UNE VILLE PLUS SURE

Par délibération n° 13/02609 du 02 mars 2013, le C onseil Syndical a acté le transfert du siège du SIDELEC au 10 rue Transversal - Bel Air - 97441 Sainte-Suzanne.

La Ville de Saint-Denis en qualité de membre adhérent du syndicat a été informée par le SIDELEC, par courrier en date du 11 juillet 2013 de ce changement d'adresse du siège, et doit en délibérer.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir prendre acte de ce changement d'adresse du siège du SIDELEC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13444-1A-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2013


Gilbert ANNETTE

OBJET CHANGEMENT ADRESSE DU SIEGE DU SIDELEC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/4-44 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 11^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prend acte du transfert du siège du SIDELEC au 10 rue Transversal - Bel Air - 97441 Sainte-Suzanne.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13444-1B-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

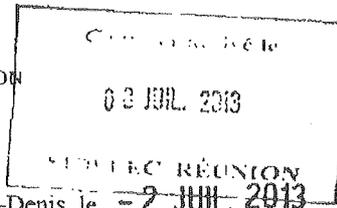
Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2013



Gilbert ANNETTE



PRÉFET DE LA RÉUNION



Préfecture

Direction des Relations avec
les Collectivités Territoriales
et du Cadre de Vie

Bureau du contrôle
de légalité et de l'urbanisme

Le préfet de la Réunion
à
Monsieur le président du SIDELEC

Objet : Changement d'adresse du siège du SIDELEC.

Réfer : Délibération n° 13/02-09 du 2 mai 2013.

Par délibération visée en référence, réceptionnée par mes services le 20 juin 2013, le conseil syndical a acté le transfert du siège du SIDELEC au 10 rue Transversal- Bel Air 97441 Sainte Suzanne.

Le siège figurant parmi les mentions obligatoires que comportent les statuts des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ainsi que le prévoit l'article L5211-5-1 du code général des collectivités territoriales, son transfert doit faire l'objet d'une modification statutaire selon les modalités définies à l'article L5211-20 du CGCT.

Il vous appartient en conséquence de notifier la délibération n° 13/02-09 du 2 mai 2013 aux communes membres, dont les conseils municipaux disposeront de trois mois pour se prononcer sur le changement de siège.

A l'issue de ces consultations, je vous serai obligé de bien vouloir me transmettre les délibérations intervenues, afin que je puisse prendre un arrêté actant le changement de siège du SIDELEC.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général de la préfecture,

Xavier BRUNETIERE

Affaire suivie par : Patrick LEFORT
Tél : 02 62 40 76 62
patrick.lefort@interieur.gouv.fr

Préfecture de La Réunion - place du Bataillon - 97406 Saint-Denis cedex
Standard : 0262 40 77 77 - Télécopie : 0262 40 73 24 - courriel : courriel@reunion.pref.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13444-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013



DELIBERATION N° 1342-09
Au Conseil Syndical
En séance du
Jeudi 02 mai 2013

OBJET : ACTUALISATION DE LA SITUATION DU SIDELEC AU REPERTOIRE SIRENE

L'an DEUX MILLE TREIZE, LE 02 MAI 2013, le Conseil Syndical du SIDELEC REUNION s'est assemblé en lère SEANCE ANNUELLE sur convocation adressée le 24 avril 2013 aux membres par le Président du SIDELEC REUNION (DANIEL ALAMELOU) - CLOTURE DE SEANCE A 12h00.

La séance a été ouverte par M Daniel ALAMELOU (SAINT LEU), qui a assuré la présidence de la séance pour ce qui concerne les rapports à l'ordre du jour.

ETAIENT PRESENTS LORS DE L'APPEL NOMINAL

M. ALAMELOU Daniel (Saint-Leu) / M. MOREL Harry (Saint Joseph) / M. SOUPRAYEN-RAMAYE Jean Paul (Sainte Marie) / M. RAMIN François (Salazie) / M. HOAREAU Jean François (Saint Denis) / M. BENARD Alex (Les Avirons) / M. DIJOUX Stéphano (Saint-Pierre) / M. MOUTOUNAICK Willy (Sainte Suzanne) / M. COCHARD André (Plaine des Palmistes) / M. FRUTEAU DE LACLOS Hubert (Saint Philippe) / M. ERAPA Marc (Entre Deux) / MME ROGER Nina (Bras Panon) / M. CALPETARD Clarel (Etang Salé)

ETAIENT REPRESENTES

M. GIRONCEL Maurice par M. MOUTOUNAICK Willy

SONT ARRIVES EN COURS DE SEANCE

M. ALLAGUERISSAMY Jean Yves (Saint André) à 09H30
 M. ATCHICANON Dominique (Saint Benoît) à 10H20
 M. TECHER Gilbert (Le Tampon) à 09H40
 M. LASSON Jean Marie (Saint Paul) à 09H30
 M. VILLEDIEU Hubert (Trois-Bassins) à 09H30

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS

M. HOAREAU Jean François (Petite-Ile) / M. HIPPOLYTE Henri (Le Port) / M. LEBON Cyrille (La Possession) / MME GONNEAU Blandine (Saint Louis) / M. DALLEAU Jean Eric (Saint Rose)

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE

Néant
 Les membres présents ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Néant

SECRETARIAT DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Bureau. MME ROGER Nina a été désignée par vote à main levée (à l'UNANIMITE DES VOTANTS) pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
 Le Président de séance certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte du siège du SIDELEC REUNION le _____ et que le nombre de membres en exercice présents a été de 18 sur 24.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
 NORD : 10, RUE TRANSVERSAL - BEL AIR CS 91010 - 97441 SAINTE SUZANNE
 TÉL. 0262 20 36 19 - FAX 0262 20 19 75 - sidelec@sidelec.re - www.sidelec.re
 SUD : 33 LOT, CANABADY - Bd BANK - 97410 SAINT PIERRE
 TÉL. 0282 38 05 16 - FAX 0262 38 60 75

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20130921-13444-2-DE
 Date de réception préfecture : 01/10/2013



SIDÉLEC
RÉUNION

DELIBERATION N°13/02-08
Au Conseil Syndical
En séance du
Jeudi 02 mai 2013

OBJET : ACTUALISATION DE LA SITUATION DU SIDELEC AU REPERTOIRE SIRENE

Le Conseil Syndical

Vu les décrets n° 73-314 du 14 mars 1973 repris par les articles R. 123-220 à R. 123-234 du code de commerce instituant un système national d'identification des entrepreneurs individuels et des personnes morales et de leurs établissements articulé autour du répertoire SIRENE.,

Vu le décret n°78-1254 du 28 décembre 1978 qui fixe la date du décret de 1973 dans les départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) au 1^{er} janvier 1979

Vu le décret du 17 février 1983 qui étend le champ des unités identifiées dans le répertoire aux personnes morales de droit public, aux institutions et services de l'état et des collectivités territoriales ainsi qu'à leurs établissements.

Vu le rapport n°13/02-09 du Président,

**Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'acter :

- le transfert de notre siège au 10 Rue Transversal -Bel Air 97441 Sainte Suzanne.
- la création d'une annexe en lieu et place de l'antenne Sud situés 33 Lotissement Canabady 97410 Saint Pierre.
- la mise à jour de nos effectifs répartis désormais comme suit :
 - 13 agents au siège
 - 5 agents à l'antenne Sud

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
 NORD : 10, RUE TRANSVERSAL - BEL AIR CS 91010 - 97441 SAINTE SUZANNE
 TÉL. 0262 20 26 19 - FAX 0262 20 19 75 - sidelec@sidelec.re - www.sidelec.re
 SUD : 33 LOT. CANABADY - BD BANK - 97410 SAINT PIERRE
 TÉL. 0262 38 05 16 - FAX 0262 38 60 75

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13444-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

ARTICLE 2 :

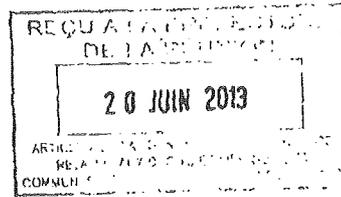
De charger Monsieur le Président du SIDELEC Réunion et son Directeur général des services de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion.

Pour extrait certifié conforme
fait à Sainte-Suzanne, le 02 mai 2013



Le Président du SIDELEC REUNION

Daniel ATAMELOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
NORD : 10, RUE TRANSVERSAL - BEL AIR - 97441 SAINTE SUZANNE
TÉL. 0262 20 26 19 - FAX 0262 20 19 75 - sidelec@sidelec.re - www.sidelec.re
SUD : 33 LOT, CANABADY - Bd BANK - 97410 SAINT PIERRE
TÉL. 0262 38 05 16 - FAX 0262 38 60 75

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130921-13444-2-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2013

Gilbert ANNETTE